procès d'AGADIR

AOUT 1975

Une quinzaine de militants détenus depuis 1973 sont inculpés au procès d'Agadir. ABOUIKHIE Houcine, militant CGT en France est condamné à 10 ans de ré clusion. Deux autres militants, AKRAMI Boujemâa et FAÎK SaÎd sont condamnés à 3 ans de prison ferme.

Ces trois militants, ainsi que quatre autres condamnés à des peines moins lourdes, sont liberés en Décembre 1975.

procès de RABAT

JUILLET 1976

7 militants arrêtés en 1974 et détenus à la prison de Kenitra, sont traduits devant le tribunal militaire de Rabat sous l'inculpation "d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat".

A l'issue du procès, Abdallah EL MALKI est CONDAMNE A MORT. Les autres sont

acquittés.



Le camarade Abdallah El MALKI, 30 ans, est issu d'une famille de paysans pauvres de la région de Tinghir. Militant de l'UNFP, il est obligé à la fin des années soixante de fuir la repression, pour se réfugier en Algérie. Mais aussitôt, il se porte volontaire pour combattre dans les rangs de la Resistance pales tinienne.

Pendant plusieurs années, il partage la vie des militants palestiniens et participe avec eux à des dizaines d'opérations militaires contre l'armée sioniste en Cisjordanie et au Golan.

C'est pendant ces années que ce jeune militant qui avait à peine entamé ses études primaires, va acquérir une solide formation politique et une commaissance approfondie de la situation au Moyen-Orient.

De retour au Maroc, il passe plus d'une année dans la clandestinité alors que la repression et la chasse aux militants progressistes battaient leur plein.

Arrêté en Avril 1974, il est gardé au secret et torturé pendant plus de 2 ans, avant d'être présenté devant le tribunal militaire de Rabat.

procès de CASABLANCA

Juillet 1976

42 inculpés, dont l'arrestation remonte à 1973. Incarcerés au commissariat de Derb Moulay Cherif de triste renommée, ils y ont été torturés pendant de nombreux jours, avant d'être véhiculés vers un autre centre de torture, où ils sont restés pendant plus de 10 mois. Le reste de leur détention s'est passé à la prison civile de Casablanca, à partir de Février 1974.

A l'issue du procès, 36 militants sont acquittés. Les 6 restant furent condamnés comme suit :

- . FERIZ M'hammed : 4 ans de prison.
- . CHAKIB Abderrahmane : 3 ans.
- . IZGHAR Zohra : 1 an.
- . IZGHAR Jemiāa : 1 an.
- . MAJID Mustapha : 1 an.
- . RABII Ahmed : 1 an.

Parmi les acquittés: Haj Ali ELMANCUZI. Pendant son interrogatoire, Maître Abderrahim BERRADA, lui posa la question suivante (par le biais du président de séance): "y a t-il des détenus parmi les membres de ta famille?". Haj Ali ELMANCUZI répondit que <u>le sort de son fils Houcine EL MANCUZI, condamné à mort par contumace au procès de Marrakech, est inconnu à ce jour.</u>

MOHAMED ELABDI: MORT EN DETENTION

"Pendant l'interrogatoire des inculpés, la défense leur posait des questions par le biais du président du tribunal. Ainsi, Me Mohamed Ali SAYEGH, posa une question à son client IKBAL Mohamed concernant ses liens avec Mohamed EL ABDI. Le président intervient pour dire que dorénavant il refuse catégoriquement qu'une question pareil le soit posée à l'un quelconque des inculpés, parce que, dit-il, le tribunal se doit de respecter la liste des inculpés qui ne comprend pas le nom de cette personne.

Me SAYEGH rappela que le but de la question posée est de convaincre le tribunal des conditions dans lesquelles s'est déroulée la preparation des dossiers des inculpés. Le président répliqua que la défense peut saisir le juge d'instruction et lui communiquer la liste des personnes ayant connu Mohamed EL ABDI pendant leur séjour en prison.

A la suite de cela Me SAYEGH proposa d'inscrire ce qui suit : " Me SAYEGH a proposé une question concernant Mohamed EL ABDI et le Président de séance a refusé de la poser ".

Le président ordonna d'inscrire cette remar que dans le procès-verbal de la séance ..."

(5º séance - 12 Juillet 1976)



Mohamed EL ABDI

Né en 1920 dans la région de Casablanca. Ouvrier, ancien resistant. Membre de la commission administrative de 1 UNFP.

procès de FES

JUILLET 1976

47 militants arrêtés en 1973 et 1974. Originaires de plusieurs régions du Maroc. 26 étaient détenus à la prison de ATN KADOUS à Fès, alors que les autres ont bénéficié de la liberté provisoire en 1975.

Un militant qui devait être inculpé à ce procès, est MORT SOUS LA TORTURE. Il s'agit de :

. BOUBEKER Houcine ben Moha : paysan, originaire de Beni-Mellal.

Deux militants ont perdu la raison après de longs mois de torture et de traitements inhumains. Il s'agit de :

- . IDRISS EL OUDGHIRI Zouhir : il est néanmoins condamné à 25 ans.
- . MELIANI Zaoui : son cas est dissocié du reste des militants inculpés.
- A l'issue du procès, de lourdes condamnations sont prononcées :
- . Condamnations à 30 ans de réclusion :
 - . MERZAK El Yazid
 - . MERMOUH Mohamed
 - . BENNOUR Mohamed
- . Condamnations à 25 ans de réclusion :
 - . IDRISS EL OUDGHIRI Zouhir
 - . OULHAJ Lahcen
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . LAYACHI Mohamed
 - . KEMALI Lahcen
 - . TATAOUI Ahmed
- . Condamnations à 10 ans de réclusion :
 - . ALLACUI Abdelkader
 - . MEHDI Ahmed
 - . OUMLIL Haj Ahmed
 - . FOUGUIG Brahim
 - . OUCHAIN Mohamed
- . Condamnation à 4 ans de prison :
 - . ASSINI Ali : liberé en novembre 1977.



MERZAK El Yazid



OULHAJ Lahcen

procès de SETTAT

JUILLET 1976

33 militants inculpés, en majorité des paysans de la région de Beni-Mellal. Arrêtés en 1973, ils ont presque tous été détenus par la police dans une grotte située dans une ferme à Mazila (dans le Tadla), où ils ont été sauvagement torturés pendant 10 mois. Par la suite, ils ont été acheminés à Anfa (Casablanca), où ils ont été gardés au secret et torturés dans un garage de moteurs d'avions. Présentés en Octobre 1975 devant ce même tribunal, leur procès a été ajourné. 13 d'entre eux ont béneficié de la liberté provisoire, pendant que les autres restaient détenus à la prison de Afn Ali Oumoumen.

Plusieurs militants détenus avec eux, sont MORTS SOUS LA TORTURE :

- . ATT OUHMANE ben Abdesslam.
- . Saïd OUAYOUT : mort à l'hôpital à la suite des tortures inhumaines subies depuis son arrestation.
- · Driss BATYA: mort à la prison Aïn Ali Oumoumen.
- · Epouse de Zaïd BAADI : morte sous la torture à la ferme de Tadla.
 - A l'issue du procès, les condamnations prononcées sont les suivantes :
 - . Condamnation à 5 ans de réclusion :
 - . MOUNIR Omar : liberé en Novembre 1977
 - . Condamnations à 4 ans de prison :
 - . CHEMSI Mohamed : liberé en Novembre 1977
 - . BERRADI Mohamed
 - . BENYDDER Mohamed
 - . Condamnation à 3 ans de prison :
 - . Zald BAADI
 - . Condamnations à 2 ans de prison :
 - . BOUGRINE Mohamed
 - . EL AMRI Mustapha
 - . BADIR Hammou
 - . CHOKRI Lahbib

procès de MEKNES

JUILLET 1976

123 militants originaires de differentes régions du pays, détenus depuis 73 et torturés pendant deux ans : Un militant est mort en détention ; un autre aété hospitalisé pendant le déroulement du procès (Khaled ben Tahar).

A l'issue du procès, 87 sont acquittés.

- . OUCHAÎN Akka est condamné à 5 ans de prison. Il est liberé en Nov. 1977.
- . EL MOUTASSIM est condamné à 4 ans de prison.
- . 8 militants sont condamnés à 3 ans de prison.
- . 7 militants sont condamnés à 2 ans de prison.
- . 11 militants sont condamnés à 1 an de prison + 250 DH d'amende.

procès de RABAT

JUILLET 1976

76 militants accusés d'"atteinte à la sûreté de l'Etat" et de "tentative d'évasion de prison avec l'intention de sequestrer le prince héritier".

Parmi eux figurent plusieurs militants déjà condamnés à de lourdes peines au procès de Kénitra en Août 1973.

Figure aussi à ce procès, une partie des militants acquittés au procès de Kénitra en Août 1973, mais qui n'ont pas été liberés, car enlevés en pleine nuit de prison et acheminés vers un centre de détention inconnu.

Enfin un troisième groupe de militants a été arrêté en 1973 et 1974.

Omar BENJELLOUN devait figurer à ce procès, mais il a été assassiné 8 mois plus tôt.

Deux militants devaient également comparaître à ce procès. Mais ils ont été ASSASSINES en détention. Il s'agit de :

- . AZLOUGH Hammadi
- . KHOUYA Ouhssaine
- A l'issue du procès, les condamnations suivantes ont été prononcées :
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . LOUKILI Mohamed
- . Condamnation à 10 ans de réclusion :
 - . BENLAHCEN Ahmed
- . Condamnation à 4 ans de prison :
 - . SAIMI Abdallah : liberé en Novembre 1977.

procès des lycéens

JUILLET 1976

45 militants sont arrêtés en février et mars 1973, à la suite des grèves et manifestations lycéennes; parmi eux, des professeurs et des lycéens. Ils sont accusés de "constitution d'association illégale" et "atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat".

Ils sont gardés à vue pendant plusieurs mois, malgré la clôture de l'instru ction. Leur procès est differé à plusieurs reprises. Après deux longues grèves de la faim, 10 sont liberés en septembre 1975; une trentaine est mise en liberté provisoire et 5 restent détenus jusqu'à l'ouverture du procès à Casablanca le 26 Juillet 1976. Il s'agit de :

- . LEBRIBRI Mohamed
- . TIJARTI Hassan
- . NACIRI Omar
- . HAJJAMI Abdelhafid
- . BELEKBIR Abdessamed

Ce dernier, responsable de l'UNEM, détenu depuis le 22 Mai 1973, était déclaré en "état de fuite" sur la liste des accusés au procès de Casablanca, en Août 1973.

A l'issue du procès, 6 militants sont condamnés à 3 mois de prison ferme, après TROIS ANS DE DETENTION PREVENTIVE !

procès de L'U.N.E.M.

AOUT 1976

En Janvier 1973, le pouvoir procède à l'arrestation de plusieurs responsables de l'UNEM. Son président MNEBHI Abdelaziz est arrêté le 8 Janvier; son vice président BELEKBIR Abdelwahed, le 12 Janvier.

Le 24 Janvier, l'UNEM est ARBITRAIREMENT DISSOUTE.

MNEBHI et BEIEKBIR - alors qu'ils étaient toujours entre les mains de la po lice - sont condamnés par contumace à la réclusion à perpétuité, par le tribunal de Casablanca en Septembre 1973.

Après plusieurs mois de détention dans les centres de torture, ils sont pré sentés en Février 1974 au Juge d'instruction pour être inculpés et remis en prison.

Avec d'autres militants, ils mènent à quatre reprises, de longues grèves de la faim pour exiger l'amélioration de leurs conditions de détention et leur traduction immédiate devant le tribunal.

Le procès a lieu en août 1976, après plus de trois années de détention.

A l'issue du procès, tous les inculpés sont acquittés à l'exception de MAN-SOURI Mokhtar qui est condamné à 3 mois : Arrêté le 11 Mai 1972 et inculpé au procès de Casablanca en Août 1973. Mais son cas avait été disjoint à l'audience en raison de l'état mental dans lequel il se trouvait, resultat des tortures subies pendant plusieurs semaines.

EVENEMENTS QUI ONT PRECEDE L'INTERDICTION DE L'UNEM

DECEMBRE 1972 :

Les forces de repression interviennent brutalement le 8 pour disperser la manifestation conjointe des étudiants et des enseignants, devant le ministère de

l'éducation nationale. Plusieurs blessés graves parmi les manifestants.

L'UNEM décide une grève de 3 jours. Le lendemain, les forces de repression, investissent l'ancienne cité universitaire de Rabat. Quelques jours plus tard, c'est au tour de la nouvelle cité d'être occupée. La police contrôle toutes les allées et venues dans les deux campus. Les enseignants de la Faculté des Lettres décident 2 jours de grève en solidarité avec les étudiants. Les étudiants de cet te même faculté déclenchent une grève de 24 heures. L'UNEM annonce le 15 l'arres tation de plusieurs étudiants.

JANVIER 1973 :

Le 5, les étudiants de la Faculté de Droit de Rabat, décident une grève de 24 heures. L'UNEM annonce le 9, que les forces de repression sont de nouveau intervenues à la cité universitaire et procèdé à l'arrestation de dizaines d'étudiants, dont le président de l'UNEM et plusieurs membres de la commission administrative. Le 10, la police intervient contre une manifestation des étudiants à Salé et procède à l'arrestation d'une trentaine d'entre eux. L'UNEM annonce le 11 que la police a fait irruption dans le siège de l'organisation et saccagé tout le materiel et le mobilier. Le 12, l'UNEM tient une conférence de presse et annonce l'arrestation de plusieurs étudiants dont le vice-président de l'organisation. Elle pose comme condition à toute reprise des discussions avec l'administration, la mise en liberté de tous les étudiants arrêtés. Le 23, à l'issue d'une AG, les étudiants décident une grève générale de 48 h. pour réclamer la liberation des étudiants détenus et une veritable autonomie de l'Université.

Le 24, le pouvoir procède à l'interdiction arbitraire de l'UNEM, en prenant pour pretexte, la mort d'un agent de police (mort en fait d'une crise cardiaque) lors d'une manifestation à Yacoub El Mansour, et imputant cette mort à l'UNEM.

procès de

la jeunesse ittihadia

JANVIER - FEVRIER 1977

En pleine campagne éléctorale, plusieurs militants de la Jeunesse ITTIHADIA sont arrêtés. Une douzaine de militants sont traduits devant le tribunal de Casa blanca en début Janvier pour avoir distribué des tracts sur le problème de l'enseignement "portant atteinte à l'ordre public".

A l'issue du procès, treize (dont cinq militantes) sont condamnés à 2 ans de prison ferme.

Après appel, la peine est ramenée à 2 mois avec sursis.

Sept autres militants de la même organisation sont inculpés à la même date sous le même chef d'inculpation. Trois militants sont condamnés à 3 et 2 mois de prison avec sursis.

Un autre groupe est traduit devant le tribunal en février pour les mêmes mo tifs. Des peines allant de 4 mois à 2 ans de prison sont prononcées. Après appel ces peines sont ramenées à 2 mois avec sursis.